



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 2/2020 **SÉANCE DU 8 octobre 2020 A 20H.00** **SALLE DU CONSEIL COMMUNAL A OLLON**

La situation quant à la pandémie de la COVID-19 s'étant quelque peu détendue, le Conseil communal d'Ollon peut à nouveau siéger en ses murs à l'Hôtel de Ville d'Ollon. Cependant, en raison des mesures sanitaires émises par l'Office fédéral de la santé publique et le Canton de Vaud, la tenue de cette séance est soumise au port du masque pour tous les participants. Le traçage des membres de l'Organe délibérant et de l'Exécutif est validé par la liste des présences. Celui du public et des journalistes est effectué via un formulaire que chaque personne doit compléter à l'entrée de ses nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone.

Le restaurant de l'hôtel de Ville étant fermé pour cause de quarantaine, chaque Conseiller, à son arrivée dans le bâtiment, reçoit une bouteille d'eau, après avoir procédé à la désinfection de ses mains et au contrôle de sa température par le biais d'un appareil spécialement dévolu à cet effet qui a été mis à disposition par l'Administration communale.

Avant d'entamer les débats, M. le Président Manuel DULEX donne quelques consignes quant au déroulement de la séance, en rappelant à l'Assemblée de respecter la distanciation et en indiquant que chaque intervenant s'avancera près des pupitres pour prendre la parole. Après chaque intervention, l'Huissier procèdera à la désinfection de la place, idem pour les rapports des commissions.

M. le Président ouvre la séance et fait procéder à l'appel des Conseillères et Conseillers. 59 répondent présents, 9 sont excusés, il y a 1 absence sans excuse et 1 démissionnaire.

1. Adoption de l'ordre du jour

En ce qui concerne l'ordre du jour, M. le Président annonce 2 modifications à savoir l'ajout des points 1.2 – Assermentation d'un nouveau Conseiller et 3.1- Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Stéphanie GENOUD intitulée « Sécurité des piétons pour atteindre la gare de St-Triphon-Village ».

M. le Président Manuel DULEX soumet ces modifications à l'Organe délibérant qui, à main levée, les accepte à l'unanimité. L'ordonnancement des points à traiter est ainsi le suivant :

1. Communications du Bureau du Conseil
- 1.2 Assermentation d'un nouveau Conseiller
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2020
3. Préavis n° 2020/03 : OLLON – ECA 4566 – Collège de Perrosalle – étape 1 – Crédit de construction pour l'extension du complexe scolaire à Ollon
Rapport des Commissions
- Préavis n° 2020/04 : 3^{ème} correction du Rhône – Indemnisation des ouvrages d'eau potable – Puits n° 1 d'Ollon sis au lieu-dit « Les Grandes lles d'Amont »
Rapport de la Commission des finances
- Préavis n° 2020/05 : Arrêté d'imposition 2021
Rapport de la Commission des finances
- 3.1 Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Stéphanie GENOUD intitulée « Sécurisé des piétons pour atteindre la gare de St-Triphon-Village »
4. Communications municipales
5. Propositions individuelles

1. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président informe l'Assemblée que :

- La réception des nouveaux citoyens, prévue le 2 novembre, est annulée en raison de la situation sanitaire.
- La Préfète du District d'Aigle effectuera sa visite annuelle de contrôle le 12 novembre prochain à Ollon.
- La date de l'assermentation des nouvelles Autorités est d'ores et déjà fixée au 11 juin 2021 à 18h.00, le lieu restant à définir.
- Le Bureau a reçu, le 23 septembre dernier, la lettre de démission de M. le Conseiller Gilles BLATT qui, après avoir siégé durant 10 ans et pour des raisons professionnelles, souhaite se retirer. Son remplaçant sera assermenté au point suivant.
- les dates des prochaines séances et de la sortie du Législatif seront annoncées lors du Conseil de décembre.

1.2 Assermentation d'un nouveau Conseiller

Suite à la démission de M. Gilles BLATT, le parti libéral-radical présente M. Julien CORNAMUSAZ et ce conformément à la liste des viennent-ensuite issue des élections communales du 28 février 2016.

M. le Président demande à l'Assemblée de se lever et procède, selon le cérémonial d'usage, à la prestation de serment de M. Julien CORNAMUSAZ, domicilié à Ollon.

Le nombre de Conseillers présents est maintenant de 60.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2020

M. le Président demande si la lecture du procès-verbal du 19 juin 2020 est souhaitée et si une rectification doit lui être apportée. Aucune intervention n'étant sollicitée, M. DULEX le soumet à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

3. Préavis n° 2020/03 : OLLON – ECA 4566 – Collège de Perrosalle – étape 1 – Crédit de construction pour l'extension du complexe scolaire à Ollon

Fait unique, il est relevé qu'en raison de l'importance de ce préavis, les Commissions Technique et des Finances se sont réunies pour une séance conjointe de travail.

Le rapport de la Commission technique a été rédigé par M. Yann PELLISSIER qui en donne lecture. Ses conclusions corroborent celles du préavis municipal et ce à l'unanimité des membres de ladite commission.

La lecture du rapport de la Commission des finances est donnée par M. Stéphane COSANDEY qui l'a rédigé en collaboration avec M. Dominique DIETRICH. A l'unanimité de ses membres présents, celle-ci ratifie également les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte :

M. le Syndic Patrick TURRIAN, au nom de la Municipalité, dit ressentir une certaine fierté et un grand honneur de présenter ce soir ce préavis. Il rappelle que c'est en 1973, que le préavis pour la première construction du Collège de Perrosalle était présenté au Conseil communal. Il comptait alors 4 pages pour un crédit de 10 millions. C'était une étape visionnaire qui a rassemblé à Ollon les élèves des hameaux du bas de la Commune, pour tous les degrés, et de l'ensemble du territoire pour les 3 dernières années du cursus obligatoire. Cela a permis d'accroître la fraternité entre les enfants des hauts et de la plaine dans les préaux de Perrosalle et, au fil des années, de gommer les clivages entre les villages qui donnaient lieu, parfois, à de vives discussions lors des séances du Conseil. La construction de ce nouveau collège a également contribué au développement de la zone des Vergers d'Ollon car beaucoup de parents appréciaient d'habiter à proximité de l'école. Aujourd'hui, face à l'augmentation de la population et de l'évolution de l'enseignement, une extension est inéluctable. M. le Syndic tient en particulier à remercier chaleureusement les architectes, présents dans le public, pour la créativité, l'inventivité et la réactivité dont ils ont fait preuve dans leur mandat et cela aussi bien envers la Municipalité qu'envers tous les partenaires impliqués dans l'élaboration de ce projet. Des remerciements vont également aux Doyens qui assurent depuis le 1^{er} janvier 2020 la direction des écoles. Présents dans la salle, ils sont félicités pour l'accomplissement de leur travail et la parfaite entente qui règne entre eux. Il est souligné que leur tâche n'est pas facile et que c'est une chance d'avoir un collégial de direction soudé pour accomplir leur mission qui est cumulée à un surcroît d'occupations découlant de la construction et du développement de Perrosalle. M. TURRIAN relève que la situation n'a pas été facile pour eux au printemps lorsque la Municipalité a décidé de remanier le projet initial. Pour conclure, au sujet des vœux émis dans les rapports des 2 Commissions, il tient à rassurer l'Assemblée que ceux-ci ont bien été entendus par la Municipalité et qu'ils

vont être suivis. Le Conseil sera régulièrement informé et les demandes portant sur la mobilité et autres vont être étudiées.

Pour M. Olivier DUBI, le projet est magnifique mais il craint qu'il y ait un problème au niveau du parking puisque 20 places de parc vont être supprimées. Dès lors, il se demande s'il ne faudrait pas, en premier lieu, créer un parking provisoire afin que tous les enseignants puissent se parquer. D'autre part, M. le Conseiller pense que les chauffeurs des bus scolaires auront des difficultés à se frayer un passage entre les voitures stationnées au parking et celles des parents qui véhiculent leurs enfants. Il souhaite que ces points soient bien étudiés avant le début des travaux.

M. le Syndic remercie M. le Conseiller Olivier DUBI pour ses remarques et indique que le plan concernant la circulation autour du complexe est encore à l'étude, notamment pour les transports scolaires. Des discussions sont déjà engagées avec les TPC pour les lieux de charge et décharge des élèves qui varieront au gré des différentes étapes du chantier. La question des parkings doit encore être réglée. Le plan qui figure dans le préavis n'est de loin pas définitif et il sera évolutif. Sans entrer dans les détails, M. le Syndic indique encore que le dossier relatif à la circulation sur la route cantonale entre le Lombard et le carrefour du Bruet, comprenant la réalisation d'un rond-point, est à bout touchant.

Mme Josiane PANCHAUD, Conseillère et Présidente de l'Association Le Trait d'Union, s'adresse à l'Assemblée en ces termes : *« A Ollon, l'accueil scolaire existe depuis de nombreuses années et mérite toute notre attention. L'accueil parascolaire entame sa 16^{ème} année d'existence avec 101 élèves inscrits à la rentrée soit 77 familles. Tout ce petit monde est à l'étroit et se réjouit d'avoir davantage d'espace. De plus, avec le projet de Perrosalle soumis ce soir, l'accueil préscolaire va faire son apparition chez les Boyards. Je ne peux que m'en réjouir et cela va certainement être bien accueilli par les parents qui, actuellement, placent leurs petits à Aigle ou à Bex. Je souhaite que tout se passe bien et profite de remercier une fois encore les architectes pour leur écoute lors des séances organisées avec les personnes du terrain ».*

Mme Stéphanie GENOUD comprend bien que les classes telles que remaniées dans le projet soumis ce soir devraient suffire pour la population scolaire actuelle. Cependant, étant donné que la crèche, l'UAPE et le nouveau réfectoire amèneront certainement une plus-value à la Commune et induira peut-être un surcroît de nouveaux habitants, Mme la Conseillère se demande comment vont être réévalués les besoins en capacité si tout à coup la population augmente de manière significative ces prochaines années. Elle se demande surtout *« comment être sûr que ce projet de bâtiment 2, actuellement mis entre parenthèse, ne passe pas définitivement à la trappe mais soit, au contraire, rediscuté de façon officielle et publique en temps voulu ? »*

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que la Municipalité aimerait bien, comme cela a été évoqué, que le parascolaire et l'ouverture de la crèche augmentent le nombre de familles à Ollon. Il rappelle que le lancement du concours a eu lieu en 2013 et que le premier préavis qui a été soumis dans ce cadre était basé sur 700 élèves. Entretemps, des changements importants sont intervenus, notamment l'adoption de la Loi sur l'aménagement du territoire qui a mis à mal l'important projet du quartier du Lombard à Ollon dont le développement prévoyait d'accueillir 600 nouveaux habitants. Actuellement ce dossier est dans l'expectative et modifie aujourd'hui la

vision par rapport à celle qui était de mise en 2013. M. le Syndic se veut optimiste quant à la croissance démographique des Vergers d'Ollon et dans la réalisation du quartier précité. Il espère que des familles s'y installent, attirées par les commodités offertes par l'extension du complexe scolaire. Il est évident que l'évolution sera suivie attentivement et pas seulement avec l'école mais aussi avec le parascolaire. Aujourd'hui, la prévision validée par les données du Canton, préconise une moyenne d'env. 500 élèves jusqu'en 2028. Cela a donc incité la Municipalité à entamer une réflexion afin de définir si le bâtiment 2 devait être réalisé et s'il y avait lieu de redimensionner la salle de gymnastique (triple VD6). A la suite d'une discussion d'ordre budgétaire, M. TURRIAN souligne la perspicacité des architectes qui ont, de leur initiative, proposé une nouvelle mouture du projet, qui a vraiment enthousiasmé la Municipalité, et qui répond, dans un premier temps, à un besoin pour 520 élèves. Ce changement consiste à construire uniquement les bâtiments 1 (salle de gymnastique) et 4 (bâtiment polyvalent) et à assainir le bâtiment C existant (actuellement aula et réfectoire scolaire). M. le Syndic explique que cet assainissement est nécessaire tant du point de vue du développement durable que thermique et parasismique ainsi que d'une mise en conformité de la protection incendie. Il souligne que les salles des travaux manuels qui seront dans ce bâtiment sont prévues pour un complexe scolaire de 700 élèves. Cela démontre bien que la vision à terme de la Municipalité va dans ce sens, ce qui est d'ailleurs clairement spécifié dans le préavis au point 10 « *Investissements pour les étapes futures* ». Un autre atout de ce projet remanié c'est qu'il laisse une grande flexibilité pour l'avenir. Cependant, si le plafond stagne entre 520 et 550 élèves, ce n'est pas du tout sûr que le bâtiment 2 soit construit. Peut-être que de nouvelles variantes ou besoins se dessineront et que la prochaine Municipalité disposera de moyens financiers pour construire soit des classes supplémentaires soit la piscine. Ce qui est sûr c'est qu'en aucun cas il n'est envisagé de conserver les bâtiments provisoires. M. TURRIAN conclut en assurant que l'évolution du nombre d'élèves sera déterminante dans l'étape suivante de l'extension du complexe de Perrosalle. Différents scénarios en relation à cet élément ont été imaginés, le but étant de répondre avec efficacité tant aux besoins scolaires qu'aux impératifs budgétaires.

Mme Stéphanie GENOUD remercie M. le Syndic pour tous ces détails et demande si ces variantes possibles ou probables seront être soumises au Conseil communal ?

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond qu'il ne pense pas que le Législatif sera consulté mais ce n'est toutefois pas une certitude, ce sera à la Municipalité en place d'en décider. Si une augmentation significative d'élèves est avérée, une discussion s'engagera avec la Direction du Collège de Perrosalle. Si l'Exécutif futur l'estime nécessaire un préavis sera soumis au Conseil communal mais peut-être que non parce qu'il faudra aller très vite dans la réalisation des travaux. Selon M. le Syndic, un des grands avantages, c'est que la construction du bâtiment 2 est évolutive et dépendra du nombre d'élèves. On peut imaginer plusieurs scénarios.

M. Jean-François THEUBET pense que la question qui se pose derrière les interrogations de Mme Stéphanie GENOUD est de savoir, vu les investissements et l'atteinte proche du plafond d'endettement : « *si l'on tient compte que la rénovation du bâtiment A coûtera quelques millions, est-ce que cela pourrait mettre à mal d'autres projets ? si durant la prochaine législature d'autres dossiers de conséquence et d'envergure sont réalisés, est-ce que l'atteinte du plafond d'endettement pourrait bloquer ce développement de salles de classe ?* ». M. le Conseiller croit que le sens de la question de Mme GENOUD est : « *comment nous, Législatif, peut-on s'assurer que si tout d'un coup il y a des besoins, on pourra repartir dans des aménagements, que ce soit*

construire le bâtiment 2 ou alors partir sur une piscine, ou récupérer dans le bâtiment B des salles de classe etc. ». Selon M. THEUBET, il y aura certainement des investissements importants ces prochaines années pour la réalisation d'autres projets. Dès lors, si le plafond d'endettement est presque atteint, il se demande comment les Autorités (législatives ou exécutives) pourront relancer les rénovations du bâtiment pour s'assurer qu'il y ait suffisamment de classes si la structure de l'UAPE attire beaucoup de familles et que le manque de salles est manifeste ?

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie M. THEUBET pour ce complément aux questions de Mme GENOUD. Il conçoit que le plafond d'endettement se rapproche de plus en plus. Il prévoit d'ailleurs que les Conseillères et Conseillers, élus aux prochaines élections, devront, l'an prochain à pareille époque, voter un nouveau plafond d'endettement qui sera certainement augmenté. C'était prévisible car avec un plafond d'endettement de 96 millions, il était clair qu'avec la réalisation des travaux inhérents aux sources de la Rippaz et l'extension de Perrosalle, la barre était pratiquement atteinte. Il y aura, à n'en pas douter, des priorités à fixer et le prochain budget va être difficile à établir. Comme chacun le sait, on vit des temps compliqués et il est à prévoir que les rentrées fiscales seront certainement en baisse. M. le Syndic estime qu'il faut néanmoins garder une vision confiante pour l'avenir et sur le long terme et que la Commune pourra sans problème réaliser le bâtiment 2 si cela s'avère nécessaire. Il dit ne pas être inquiet quant à la situation financière du ménage communal. Certes il y a des inconnues comme la prochaine péréquation dictée par le Canton ou la nouvelle Loi policière qui pourraient la péjorer mais il y a encore d'importantes réserves comptables. Par exemple, il y a des titres ou des actifs qui pourraient être convertis, sans parler d'une modification du taux d'imposition qui est relativement bas. A l'inverse, un brin malicieux, M. le Syndic, évoque l'hypothèse que la Commune puisse bénéficier d'une rentrée d'argent exceptionnelle consécutive à un héritage d'une personne aisée, comme cela c'est déjà produit par le passé, et qu'elle obtienne de cette manière une embellie financière... Une telle manne pourrait ainsi permettre la construction de la piscine...

La parole n'est plus demandée et M. le Président DULEX passe à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée par 59 oui et 1 abstention

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2020/03
- ayant entendu le rapport de la Commission technique
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'extension du complexe scolaire de Perrosalle, étape 1, pour un montant total de **Fr. 36'600'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'**AMORTIR** l'investissement au cours de son exécution, par la réserve des bâtiments scolaires, par un prélèvement total de Fr. 3'000'000.-- et par la réserve générale pour

investissements importants, par un prélèvement total de Fr. 5'000'000.-- via le compte 502.3320.00,

4. d'**AMORTIR** l'investissement net de Fr. 28'600'000.-- la première année qui suit la fin de la construction, et cela durant une période de 30 ans, par le compte 502.3310.00.

Des applaudissements saluent cette décision et M. le Syndic remercie l'Assemblée de la confiance témoignée par l'acceptation de ce préavis qui, de par son montant, est le premier de cette ampleur.

3. Préavis n° 2020/04 : 3^{ème} correction du Rhône – Indemnisation des ouvrages d'eau potable – Puits n° 1 d'Ollon sis au lieu-dit « Les Grandes Iles d'Amont »

Seule appelée à rapporter sur ce dossier, la Commission des finances donne lecture de son rapport par la voix de Mme Josiane PANCHAUD. A l'unanimité de ses membres présents, celle-ci ratifie les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. M. le Président Manuel DULEX passe donc à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2020/04
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'**ACCEPTER** les termes de la convention d'indemnisation du puits n° 1 sis aux Grandes Iles d'Amont à Ollon dont le montant total s'élève à Fr. 3'865'142.--.

3. Préavis n° 2020/05 - Arrêté d'imposition 2021

La lecture du rapport de la Commission des finances est donnée par M. Gilbert FREYMOND. A l'unanimité de ses membres présents, celle-ci ratifie les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. M. le Président Manuel DULEX passe donc à la relecture des conclusions du préavis et les soumet au vote.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2020/05
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**ARRÊTER** pour l'année 2021 le taux d'imposition communal à **68 %** du taux cantonal de base pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'Arrêté d'imposition,
2. de **RECONDUIRE** les autres chiffres et articles sans modification,
3. d'**ADOPTER** ledit Arrêté d'imposition selon le projet déposé.

3.1 Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Stéphanie GENOUD intitulée « Sécurité des piétons pour atteindre la gare de St-Triphon-Village »

La réponse de la Municipalité ayant été envoyée par courrier électronique avant la séance à chaque membre du Législatif, sa lecture n'est donc pas effectuée. Elle est reproduite ci-après dans son intégralité :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Après avoir examiné le contenu de l'intervention citée en titre, déposée le 19 juin 2020, et s'en être référé au Voyer des routes cantonales de l'Est vaudois, la Municipalité est en mesure d'y répondre comme suit :

En préambule, il y a lieu de savoir que l'éclairage public qui s'interrompt au carrefour de la route de la Condémine avec celle de Chesselaz va déjà au-delà de ce qui est d'usage, hors localité, puisqu'il n'y a pas d'obligation en la matière et ceci même en zone habitée. Seuls les passages piétons doivent être éclairés. En outre, même si son efficacité est minime, un lampadaire se trouve entre le carrefour précité et la halte de l'AOMC à la hauteur du bâtiment bordant la chaussée.

En ce qui concerne la vitesse, il n'y a effectivement pas de limitation inférieure à celle régissant cette portion de route principale et une interdiction de circuler pour les poids lourds nécessiterait une légalisation qui aurait très peu de chance d'aboutir auprès du Canton, car aucune raison structurelle ne le justifierait. De plus, cela impliquerait un détour de plusieurs kilomètres par la route cantonale industrielle.

Pour ce qui est des transports publics et de l'augmentation de leur fréquentation, c'est justement pour faire face à ce besoin que les lignes du bus urbain de MobiChablais ont été mises en place. Depuis lors, le centre du village de St-Triphon est desservi ainsi que le site d'escalade.

Pour répondre ensuite précisément aux questions de votre interpellation :

- *« Est-il vrai que le projet de déplacement de la gare de St-Triphon-Village au Lombard n'est plus d'actualité ? »*

La Municipalité ne peut pour l'instant l'affirmer. Ce déplacement étant subordonné à la légalisation du PPA En Lombard, chose qui, en raison de la mise en application de la LAT, n'est pas encore réglée.

- *« La Municipalité est-elle consciente que ce tronçon, le long de la route de la Condémine, est dangereux pour les piétons ? »*

Le cheminement des piétons peut susciter un sentiment anxiogène mais il bénéficie d'une excellente visibilité. Il n'apparaît pas plus dangereux que bon nombre d'autres tronçons hors localité.

- *« Dans ce contexte, des études de sécurisation du tronçon « fin de localité de St-Triphon Village - gare AOMC » ont-elles déjà été effectuées ? »*

Oui, des études préliminaires ont été menées à plusieurs reprises durant ces dernières années. Cependant, dès la limite du domaine public, c'est-à-dire à moins de 50 cm du bord de l'enrobé, les terrains sont recensés en surface d'assolement (SDA). Chaque mètre carré devrait donc être intégralement compensé par l'équivalent en zone à bâtir et comporter les qualités pédologiques de SDA. La mission se révèle donc pratiquement impossible.

- *« Quelle est la position de la Municipalité (ou du Canton) sur cette problématique ? »*

La Municipalité partage la prise de position cantonale qui indique que : *« Le gabarit actuel ne permet pas d'inclure un cheminement piéton. Tout marquage pour du piéton sur la voie de circulation serait refusé. Un nouveau cheminement piéton obligerait donc à élargir le gabarit de la route ou à le placer à côté, comme itinéraire alternatif. Cela impliquerait obligatoirement l'impact sur les zones agricoles et les surfaces d'assolement (SDA). La procédure serait longue et pénible sans pour autant obtenir la garantie d'aboutir positivement. L'intégration des trottinettes devrait également être étudiée si un cheminement piétonnier devait être tout de même envisagé. »*

La ligne de bus MobiChablais n° 115 est présente sur ce tronçon. Cette dernière doit donc être privilégiée par les personnes désirant se rendre à la Gare AOMC « St-Triphon-Village ». Cela même si, aujourd'hui, la tendance serait aussi de promouvoir la mobilité active (à pied ou à vélo). Un projet de déplacement de cette gare est encore à confirmer par les TPC. Nous avons essayé de savoir où ils en étaient de cette réflexion mais nous n'avons pas pu obtenir d'information précise. Concernant les poids lourds, cette route est nécessaire pour les camions devant se rendre à l'entreprise Fontenaille, au dépôt des anciennes Carrières de St-Triphon, à la centrale Camandona et aux Carrières du Lessus qui accueillent également une ZI. C'est le seul accès restant depuis Ollon et Aigle. S'il y a bien un accès depuis la RC 790 (Duzillet) il induit un détour de 7 km aux camions en provenance d'Aigle. »

Dès lors, l'Exécutif considère avoir répondu à l'interpellation citée en exergue et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2020.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Stéphanie GENOUD remercie tout d'abord la Municipalité pour sa réponse très précise. Elle fait cependant remarquer que la solution préconisée d'utiliser MobiChablais serait idéale si un arrêt existait effectivement à la gare de St-Triphon-Village, ce qui n'est malheureusement pas le cas !...

Cette réponse amène M. André BAUMANN à poser les questions suivantes : *« Est-ce qu'il serait possible de prévoir ce cas d'espèce afin d'avoir à disposition une certaine*

surface agricole comme monnaie d'échange le moment venu ? » Il rappelle que la même problématique, empêche depuis des années l'élargissement du Chemin de la Monnaie et M. le Conseiller se demande s'il ne serait pas envisageable d'anticiper ce genre de situation, de manière à ce que la Commune dispose de surfaces qui puissent servir de contrepartie dans de futurs projets ?

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que si la Commune possède effectivement des terrains agricoles ceux-ci sont tous liés à des baux à loyer envers différents exploitants agricoles. Il espère qu'un jour le Canton assouplisse sa législation relative aux surfaces d'assolement (SDA) et autorise des compensations en altitude. Cela serait particulièrement intéressant pour la Commune qui achète régulièrement des forêts ou des petites parcelles de terrain sur les hauts de son territoire. Ces surfaces n'ayant pas un grand intérêt quant à être cultivées ou exploitées par les agriculteurs, elles ouvriraient malgré tout des solutions puisque les terrains de plaine, qui sont exploités, ne peuvent pas être échangés. M. TURRIAN espère que dans le cadre des réflexions menées par le Canton au sujet des SDA, les Communes insistent pour négocier et obtenir que des terrains d'altitude puissent être pris en compte.

En ce qui concerne le Chemin de la Monnaie, M. le Syndic a la satisfaction ce soir d'annoncer qu'une convention d'échange avec le propriétaire est sur le point d'être signée, ce qui va enfin permettre l'élargissement de cette chaussée.

M. André BAUMANN cite l'exemple de la route qui va en direction de la gouille du Duzillet jusqu'au rond-point de la carrière du Lessus qui a été élargie de 50 cm devant l'entreprise Camandona. Selon ses dires, cette opération s'est faite sur le terrain agricole alors qu'il y avait la possibilité de le faire sur la parcelle privée. Pour M. le Conseiller, même s'il concède ne pas connaître l'historique de ce cas, cela n'a semble-t-il pas posé de problème. Il encourage donc la Municipalité à procéder de même sur cette transversale qui est toute proche de l'endroit décrit ci-avant.

M. le Président Manuel DULEX constate qu'il n'y a pas d'autre intervention souhaitée et que la réponse municipale n'entraîne pas le dépôt d'une résolution. Il n'y a donc pas lieu de voter.

4. Communications municipales

Il n'y a aucune communication municipale

5. Propositions individuelles

1. Mme Marlen PERRIER relaye l'interrogation de plusieurs habitants du village d'Ollon qui aimeraient connaître les motivations qui ont poussé la Municipalité à planter des piquets sur le pourtour du terrain situé devant l'ancien abattoir, qu'ils utilisaient comme parking. Vu le peu de places dans le village, ils considèrent que cette action est regrettable. Mme la Conseillère demande si cette décision découle de réclamations du voisinage.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que cette surface n'est pas une place de parc. Il dit ne pas savoir qui a posé ces piquets mais que la Commune projette de

réaliser prochainement à cet endroit un espace vert. Il reconnaît la problématique du manque de places de stationnement mais, dît M. le Municipal, « on ne peut pas faire des places partout, on voudrait aussi laisser un petit peu de verdure ».

Mme la Conseillère Marlen PERRIER est surprise d'entendre M. PASTOR dire qu'il ne sait pas qui a posé les piquets.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que cette intervention a certainement été effectuée par un Service communal mais il lui semble que la consigne allait plutôt dans le sens d'interdire le stationnement sans forcément procéder à la pose de piquets.

Mme la Conseillère Marlen PERRIER ne comprend pas ce raisonnement en regard du manque de places de stationnement dans le centre du village. Elle se demande : « qu'est-ce que ça gêne, est-ce que des voisins se sont plaints ? »

M. le Syndic Patrick TURRIAN intervient pour indiquer que la vision de la Municipalité s'oriente vers une diminution progressive des places de parc dans le village car elle souhaite favoriser les piétons, les espaces verts et le bien-être. Il rappelle que, lors de la législature précédente, un projet a été élaboré pour recréer des aménagements de verdure au cœur d'Ollon. Des citoyens se sont plaints du fait que, de plus en plus, des véhicules stationnent de manière « sauvage » un peu partout dans les quartiers. Ces remarques ont été prises en compte dans l'étude qui est actuellement en cours et qui prône une vision sans voiture dans le centre du village, avec davantage de verdure et un peu moins de places de parc. Sur ce point, M. TURRIAN indique que les places réservées jusqu'alors pour la Municipalité devant le bâtiment administratif disparaîtront et seront laissées à disposition de la population. Des arbres seront replantés et des espaces verts seront aménagés dans la zone de la Place du Cotterd en direction de la Grande Salle et dans la rue adjacente. La population sera informée et les travaux seront mis à l'enquête. Pour ce qui est du stationnement des véhicules, l'objectif est d'augmenter la capacité des parkings situés sous le kiosque et à proximité de la caserne des pompiers afin d'inciter l'accès piétonnier au village et aux commerces.

2. M. Stéphane COSANDEY rapporte qu'il a découvert dans une Commune fribourgeoise une route dotée d'une bande piétonne qui peut s'apparenter à la route de la Distillerie avec son trottoir franchissable. M. le Conseiller, par ailleurs conducteur de pédibus, explique que, dans ce cadre, il a observé à de nombreuses reprises que les enfants qui cheminent sont exposés au danger lorsque les voitures qui doivent se croiser roulent sur le trottoir sans s'arrêter. Dans cette Commune située près d'Oron, une solution a été trouvée en posant des piquets flexibles, mais suffisamment rigides, qui délimitent la bande piétonne et font que les véhicules se garent entre ceux-ci et donc s'arrêtent. Ainsi, s'il y a des piétons, ils ne sont pas mis en danger. De l'avis de M. le Conseiller, cet aménagement n'est pas inesthétique et c'est une solution efficace. Dès lors, il invite la Municipalité à étudier cette possibilité pour la route de la Distillerie, voire de l'étendre à d'autres routes (Villy ?), afin d'installer une telle infrastructure qui n'est par ailleurs pas onéreuse et, dît avec humour M. COSANDEY, « ne percera en tout cas pas le plafond d'endettement ».

3. A propos des transports scolaires sur Antagnes, Mme Marie OULEVEY CIOMPI dit avoir pris connaissance du courrier envoyé en juillet 2020 aux parents des élèves usagers de la course scolaire Antagnes – Ollon qui stipule qu'à partir du 13 décembre 2020, les bus scolaires seront remplacés par ceux de MobiChablais. Le courrier n'étant pas très détaillé, Mme la Conseillère pose les questions suivantes :

1. Ces courses MobiChablais seront-elles destinées à tous les élèves en âge de scolarité ?
2. Est-ce que ces bus seront identiques à ceux qui desservent actuellement la ligne Aigle – Ollon – Antagnes ou est-ce qu'ils seront équipés de ceinture de sécurité ?
3. Seront-ils réservés exclusivement aux élèves ou est-ce que tout un chacun pourra les utiliser ?

A la première question, M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET répond par l'affirmative à savoir que tous les élèves pourront l'utiliser. En ce qui concerne la ceinture de sécurité, étant entendu qu'il s'agit de transports publics, celle-ci n'est pas obligatoire. Pour ce qui est du troisième point, M. le Municipal indique qu'il s'agit de transports en commun ouverts à tous. Il précise que le but de ce changement de stratégie par la Municipalité est en premier lieu de réduire le coût des transports scolaires mais également de dynamiser le concept de MobiChablais.

Mme Marie OULEVEY CIOMPI remercie M. le Municipal pour ses réponses mais s'inquiète pour les enfants. En effet, elle explique que les véhicules actuels de MobiChablais sont des bus urbains, non équipés de ceinture de sécurité et pouvant accueillir des passagers debout. A son avis, ils sont peu adaptés à des enfants du cycle primaire. La route est sinueuse et elle sait, en tant qu'utilisatrice régulière de ces bus, qu'il faut se tenir aux barres de sécurité pour rester sur les sièges... Elle considère que pour un enfant de 4 ans assis sur un siège comme ceux de MobiChablais ce n'est pas adapté. Elle dit que personnellement elle ne laisserait pas son enfant prendre ce bus. Des connaissances ayant des enfants de cet âge lui ont indiqué que lorsqu'ils empruntaient cette ligne, ils devaient les tenir afin d'éviter qu'ils ne tombent. Mme la Conseillère rappelle que ses enfants étaient dans le bus qui a percuté le train en 2004 au passage à niveau de Villy et que s'ils n'avaient pas eu la ceinture de sécurité, elle n'ose imaginer ce qui aurait pu se passer... Par ailleurs, en discutant avec les parents d'Antagnes, elle indique que ceux-ci pensent que leurs enfants seront transportés dans des bus sécurisés avec ceinture. De son point de vue, il y aurait lieu de les informer, avant l'application de ce changement, de manière à éviter une situation conflictuelle.

M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET dit comprendre la préoccupation des parents qui ont des enfants en bas âge. Par contre, il estime qu'il ne faut pas se focaliser sur l'accident de 2004 à Villy même si cela reste un évènement traumatisant. Il souhaite que l'expérience soit tentée avant de dire que ce n'est pas possible. D'autre part, M. le Municipal ose espérer que *« la clientèle adulte de ces bus sera assez intelligente pour laisser les places assises aux enfants »*.

Mme la Conseillère OULEVEY CIOMPI émet de grands doutes et reste dubitative quant à ce qui. Elle préfère avertir préventivement la Municipalité de cette problématique et souhaite que les parents soient informés quant à l'absence de ceinture de sécurité. Elle précise qu'elle ne remet pas du tout en cause les transports publics sur Antagnes mais qu'elle estime, par contre, que les véhicules

ne sont absolument pas adaptés aux petits enfants. Elle répète que si elle avait personnellement des jeunes enfants, elle ne les laisserait pas monter dans le bus.

M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET remercie Madame la Conseillère pour sa remarque qui fera matière à réflexion.

4. M. Olivier DUBI fait part de ses craintes quant à l'état structurel du pont reliant Arveyes à Barboleusaz qui date de 1978. En effet, lors d'un passage, il a constaté des cassures dans le béton et des fers qui apparaissent au grand jour. M. le Conseiller ne sait pas à qui incombe l'entretien de cet ouvrage : Communes, Canton, Confédération ?

M. le Municipal Philippe PASTOR répond qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'il appartient donc à l'Etat de Vaud de l'entretenir. Il indique que des études sont en cours notamment pour la réfection des trottoirs depuis Barboleusaz, y.c. celui du pont. Le voyer cantonal a déjà été averti de la situation. M. le Municipal indique toutefois que la structure même de l'ouvrage n'est pas en mauvais état. Les détériorations sont limitées au revêtement du tablier et de son aménagement. Des travaux devraient être entrepris en 2021 par le Canton.

5. Mme Martine SCULATI s'adresse à l'Exécutif en ces termes : *« Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nous venons d'accepter le préavis concernant l'extension du complexe scolaire et la sécurité des élèves aux alentours du Collège a régulièrement fait l'objet de questionnement et d'interventions au sein de ce Conseil. Les travaux vont débuter très prochainement et les accès aux abords du Collège vont être passablement chamboulés, notamment en modifiant les zones de dépose officielles et les sauvages ; dès lors, comment la signalisation va-t-elle être modifiée ? Est-ce que la population va être informée et de quelle manière ? comment la Municipalité compte-t-elle assurer la sécurité des élèves piétons, notamment sur le chemin de Magnenèche (dépose sauvage), le chemin du Collège (dépose sauvage aussi) et la route de la Distillerie (dépose sauvage) ? Est-ce que la Police sera présente dès le début des travaux et de la mise en place du périmètre de travaux, et ce en nombre suffisant pour informer les parents des changements et, si nécessaire, verbaliser ou tout du moins menacer au début ? »*

M. le Municipal Jean-Luc CHOLLET répond qu'effectivement un concept sera mis en place mais que celui-ci n'est pas encore connu de sa part. Cela nécessite de nombreuses démarches et il faut un certain temps à la Police pour les mettre en place. Il est clair que les déposes sauvages sont connues mais il est difficile de mettre à chaque carrefour un policier. M. le Municipal souligne qu'un effort a déjà été fait au chemin du Collège et il semble que la problématique est en passe d'être réglée au sommet des escaliers. Un effort supplémentaire sera effectué dès que le concept exact sera connu.

6. M. le Conseiller Pierre MEYLAN indique qu'il y a quelques heures l'ensemble du corps enseignant d'Ollon recevait l'information que suite au durcissement qu'émet le Canton quant aux mesures sur les camps et les sorties scolaires, à l'unanimité le Conseil de Direction de l'école a pris la décision d'annuler les camps de 2021. Cela touche essentiellement les élèves qui sont en 5^e et 6^e années à Ollon et à Villars ainsi que les 9^e qui ont le camp de ski de fond. M. MEYLAN indique que cette décision a

été mûrement réfléchi et qu'il apparaît impossible d'organiser ces camps en regard de la situation actuelle et celle, incertaine, des mois à venir. Au vu de l'organisation qu'ils impliquent, à savoir l'engagement de personnel d'encadrement, des locations d'installations etc., cette résolution a été prise à l'unanimité, notamment pour éviter de devoir payer des dédites si elle intervenait tardivement. Cette détermination est difficile mais paraît la plus raisonnable. Quant à savoir si les camps pourront être remplacés par des journées, en tout ou partie, cela n'est précisé dans le courrier qui va être adressé aux parents, car, en l'état, il n'est tout simplement pas possible de dire.

7. M. Florian DAVEN informe le Conseil que l'assemblée générale 2020 du Cartel des sociétés s'est déroulée le 7 octobre et que décision a été prise de modifier son appellation. En effet, il explique que jusqu'à cette date, selon les statuts, étaient acceptées les sociétés situées dans le périmètre allant de St-Triphon à Huémoz. Dans une volonté d'être efficient au niveau communal, l'ensemble des sociétés locales, clubs sportifs et autres, actifs sur l'entier du territoire, se sont maintenant regroupés sous le nom du *Cartel des sociétés locales d'Ollon*. M. le Conseiller profite de son temps de parole pour remercier la Municipalité pour le soutien qu'elle apporte aux sociétés et à la vie locales tout au long de l'année.

8. M. Neil KIRBY fait l'intervention ci-après, reproduite dans son intégralité :

« Monsieur le Président, chers collègues.

Vous vous souviendrez sans doute de la motion intitulée « un encouragement à la mobilité douce dans notre Commune » que j'ai eu l'honneur de déposer en date du 7 octobre 2016 (soit il y a exactement 4 ans). Cette motion demandait à la Municipalité de préparer un plan d'améliorations de l'infrastructure destinée aux vélos qui pouvait se résumer en 3 « P », soit « peinture, panneaux et pub ».

Depuis lors, cette motion est mentionnée comme « en cours » dans les rapports annuels de notre commission de Gestion.

J'ai eu le plaisir de découvrir à la page 15 du dernier Boyard qu'un premier tronçon, reliant Ollon au chef-lieu du District est en cours d'optimisation et d'homologation. Dans le même article j'ai pu apprendre que d'autres parcours sont projetés et seront présentés dans de futurs Boyards.

Je constate avec plaisir que les choses bougent donc, gentiment, c'est bien... mais tout de même un peu modeste après tant d'années. Je me permets donc la question suivante à la Municipalité : Ne serait-il pas judicieux de donner un dernier coup de pédale à cette motion pour pouvoir enfin clore ce sujet, peut-être même avant la fin de cette législature ? Ce serait pour moi très agréable de pouvoir enfin intervenir sur d'autres thèmes plutôt que de devoir revenir sans cesse aux nouvelles sur d'anciennes initiatives. »

M. le Syndic Patrick TURRIAN explique qu'il ne peut pas répondre de manière affirmative pour la simple raison que ce dossier qui va perdurer dans le temps car il y aura continuellement des améliorations à apporter pour favoriser et sécuriser l'accès à la mobilité douce, des axes à créer, des marquages de bandes cyclables etc. Il relève que, lors de la première vague de la COVID-19, un élan a été donné

sur ce dernier point par le Canton et la Commune s'est permise de suivre le mouvement, en profitant de concrétiser des projets qui lui étaient refusés depuis des années. M. le Syndic fait ici référence aux bandes cyclables qui ont « fleuri » sur les routes cantonales en constatant qu'il est assez cocasse d'observer qu'en quelques semaines, l'Etat s'est autorisé tout ce qu'il interdisait jusqu'alors aux Communes... En ce qui concerne la mobilité douce sur le territoire communal, il indique que la Municipalité est ouverte à accélérer les choses pour cette fin de législature mais M. TURRIAN souligne que c'est un sujet qui va subsister dans le temps, à l'image des sentiers pédestres et ceux créés dans les villages et hameaux afin d'optimiser les réseaux piétonniers. Il estime que ce domaine doit rester en constante évolution et suivre les besoins et les envies de la population aussi bien locale que touristique. Il conclut en disant que, pour sa part, il est déjà satisfait de ce qui a pu être fait cette année s'il compare aux années précédentes où vraiment peu de choses ont été réalisées.

M. Neil KIRBY rappelle que la motion déposée ne demandait pas de réalisations mais simplement un plan et une étude ainsi que la vision de la Municipalité par rapport à ce sujet. De l'avis de M. le Conseiller, c'est quelque chose qui peut se tenir sur une page A4. S'il se réfère aux précédents propos de M. le Syndic, visiblement il lui semble que la Municipalité a des projets de créer d'autres liaisons que celle entre Ollon et Aigle. Il souhaite donc qu'elle dévoile ses projets et indique simplement sa vision pour les 5-10 prochaines années. Il ne demande rien d'autre...

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond qu'un plan a effectivement été réalisé mais qu'il est pour l'instant rudimentaire ce qui n'empêche pas qu'il soit présenté au prochain Conseil.

M. Neil KIRBY remercie M. le Syndic et demande simplement qu'il soit répondu à sa motion dans les formes usuelles et invite la Municipalité à dévoiler son plan.

9. M. André BAUMANN intervient à propos du skate parc, suite à la mise à l'enquête relative au déplacement de la rampe imposé par les travaux du nouveau complexe de Perrosalle. L'endroit prévu est situé sur l'ancienne Place du foyer du 1^{er} août, derrière la Caserne des Pompiers. M. le Conseiller regrette que ce déménagement s'opère sans que le collectif des jeunes boyards n'ait été consulté. En effet, il explique que ce groupe s'est beaucoup investi dans la conception du futur skate parc qui devrait normalement prendre place près des terrains de football à l'issue du chantier. Il souligne que les intéressés ont élaboré différents projets, tenant compte aussi bien de leurs souhaits que de ce que la Commune pouvait mettre à leur disposition. Le projet qu'ils ont esquissé est assez ambitieux avec un bowl et différents aménagements... Sans information, ils se retrouvent maintenant au village avec juste une rampe sans avoir été mis au courant de ce changement. M. BAUMANN souhaite donc recevoir quelques explications par M. le Municipal CROCI TORTI sur cet état de fait.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond qu'effectivement une mise à l'enquête est parue il y a un mois et demi pour le déplacement de cette rampe. Il tient à préciser qu'il n'y avait aucune obligation à ce que cette procédure soit faite puisque ce genre de structure peut être déplacée un terrain d'intérêt public, sans autre forme de procès. Il explique que ce transbordement a suscité une longue réflexion quant aux différents lieux susceptibles de pouvoir accueillir temporairement cette rampe très prisée par la jeunesse, puisqu'il n'est pas possible

de conserver le skate parc durant les travaux d'extension de Perrosalle. Tenant compte de la grosse attractivité autour de cette installation, la solution qui a été trouvée était effectivement de l'installer près du village. Comme pressenti, cette perspective a suscité la controverse formulée par une lettre, signée de 17 opposants, invoquant toutes sortes de raisons. Au vu de cette situation, selon M. CROCI TORTI, il est fort peu probable que la Municipalité se batte et parte au Tribunal pour imposer la décision de placer cette rampe à cet endroit. Elle va réfléchir à d'autres solutions dont celle amorcée avec les architectes afin de trouver un endroit proche du site scolaire qui permette d'aménager un emplacement sécurisé pour y placer cette rampe. Cela serait également un avantage pour les élèves du Centre régional de performance qui l'utilisent régulièrement pour leurs entraînements. En effet, M. le Municipal dit avoir eu un contact avec la responsable de cette structure, fréquentée par 6 jeunes athlètes scolarisés à Ollon, qui lui a expliqué que c'est un élément extrêmement utile dans la préparation intensive des compétitions de ski alpin, freestyle et autres disciplines de glisse.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI évoque aussi le projet de réaménagement du Centre des Verschy et notamment la construction d'un deuxième terrain de foot pour répondre aux besoins du club sportif d'Ollon qui compte plus de 160 enfants. Cette étude englobe également la réalisation d'un skate parc avec un bowl et une structure en dur. Cependant, dans ce processus, il y a lieu de tenir compte du voisinage et notamment des conventions qui ont été signées il y a 10 ou 15 ans avec certains habitants proches de cette zone avec lesquels, aujourd'hui, les relations sont quelque peu délicates, parfois tendues. Toutes les demandes, souhaits, desideratas et remarques de chacun doivent être pris en considération. M. le Municipal rapporte que, lorsque que l'avant-projet leur a été présenté, dans cette même salle il y a env. une année, celui-ci n'a pas été applaudi des 2 mains... En effet, la perspective du réaménagement du Centre des Verschy, avec la création d'un terrain de foot et d'un skate parc ainsi que le déplacement du beach volley, n'a pas été reçue d'une manière enthousiaste ! Cette situation oblige la Municipalité à retravailler ce dossier pour essayer de « ménager la chèvre et le chou ». Par contre, revenant sur l'intervention de M. André BAUMANN, M. le Municipal s'inscrit en faux à propos du fait que le collectif des jeunes boyards n'a pas été consulté. En effet, s'il concède qu'il n'ait pas eu de contacts directs avec les jeunes, M. le Municipal dit pouvoir montrer des échanges de mails avec Mme Cécile WULF avec qui il a eu des contacts réguliers. Cette dernière qui fait partie de ce collectif était au courant de ce projet de déplacement de la rampe. M. CROCI TORTI affirme donc que « oui les jeunes ont été consultés » via les responsables de ce collectif dont fait aussi partie M. le Conseiller Sébastien MAILLARD. Dès lors, dicit M. le Municipal : « *de dire que les jeunes n'ont pas été consultés, ce n'est pas vrai* ». Par ailleurs, il dit ne pas avoir non plus reçu de leur part une proposition ferme et concrète. Il répète, que c'est une situation compliquée et qu'il faut réussir à trouver env. 60 m² et un pourtour pour garantir la sécurité aux alentours de la rampe. M. le Municipal a bon espoir de trouver une solution qui, tout en maintenant la rampe proche de l'école, contentera provisoirement l'ensemble des concernés jusqu'à ce que les alentours de Perrosalle soient à nouveau accessibles. Il espère également que le préavis du réaménagement des Verschy puisse être soumis au Conseil d'ici la fin de la législature.

M. André BAUMANN exprime son opinion en ces termes : « *On ne se mettra pas d'accord ce soir sur la consultation des jeunes, par contre moi j'encourage*

vraiment qu'ils soient consultés et à ce qu'ils participent à la démarche ». En effet, il considère qu'il est légitime qu'ils soient informés car M. le Conseiller souligne que c'est avec l'aval de la Commune qu'ils ont fondé ce collectif. Certains se sont beaucoup investis, ils ont monté des dossiers dans une démarche plus que participative et il est regrettable qu'au final ils soient mis devant le fait accompli. Pour M. BAUMANN c'est démotivant pour eux et il craint qu'à l'avenir ces jeunes ne s'investissent plus dans de futurs projets. Selon lui, par équité, les explications données ce soir sont importantes et devraient leur être données pour qu'ils comprennent la complexité du dossier et la difficulté à trouver un emplacement, notamment en raison des oppositions du voisinage. De l'avis de M. le Conseiller, cela fait partie du processus pour que ces jeunes poursuivent leur engagement citoyen.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI dit comprendre le point de vue de M. BAUMANN. Il souhaite encore préciser que, dans le cadre de l'avant-projet, une séance a eu lieu en présence de Mme Cécile WULF et de deux jeunes skateurs aguerris et utilisateurs fréquents de la rampe, durant laquelle il a été question du bowl. Par cette discussion M. le Municipal estime donc qu'ils ont été consultés sur ce point.

M. André BAUMANN confirme que cet entretien a bien eu lieu.

M. Sébastien MAILLARD s'avance devant l'Assemblée pour réagir au fait qu'il a été nommé par rapport au collectif des jeunes boyards et pour préciser qu'avant la séance de préparation du PLR de lundi dernier il n'avait pas reçu d'informations relatives au déplacement de cette rampe, même si c'était évident que le skate parc ne pouvait pas rester tel quel. N'étant pas au courant du dossier il ne voit pas comment il aurait pu intervenir auprès des jeunes. Membre de la Commission jeunesse, il n'a pas reçu de communications de la part de la Municipalité pour informer le collectif. Il se dit prêt à se charger de cette tâche, en concertation avec Mme Cécile WULF, mais dicit M. le Conseiller, « il faut juste nous dire ce qu'il faut communiquer ».

10. M. Harald CROPT informe l'Assemblée que ce samedi 10 octobre aura lieu le tout premier match de la nouvelle Association Hockey Club Villars 1908 à la Patinoire de Villars. Dès 18h.00 le verre de l'amitié sera offert et la présentation des joueurs et des nouveaux maillots débutera à 19h.00. Le match contre le HC Lausanne 4 suivra à 20h.00.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance et remercie chacune et chacun de leur indulgence par rapport aux contraintes imposées lors de cette séance. Il remercie également l'Huissier pour sa collaboration et le soin qu'il a apporté dans la désinfection systématique des places ainsi que les intervenants pour la richesse et la qualité de leurs propos

La séance est levée à 22h.10.

Le Président :


M. Dulex



La Secrétaire :


E. Jelovac

**Interpellation de Madame la Conseillère Stéphanie GENOUD intitulée
« Sécurité des piétons pour atteindre la gare de St-Triphon-Village »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Après avoir examiné le contenu de l'intervention citée en titre, déposée le 19 juin 2020, et s'en être référé au Voyer des routes cantonales de l'Est vaudois, la Municipalité est en mesure d'y répondre comme suit :

En préambule, il y a lieu de savoir que l'éclairage public qui s'interrompt au carrefour de la route de la Condémine avec celle de Chesselaz va déjà au-delà de ce qui est d'usage, hors localité, puisqu'il n'y a pas d'obligation en la matière et ceci même en zone habitée. Seuls les passages piétons doivent être éclairés. En outre, même si son efficacité est minime, un lampadaire se trouve entre le carrefour précité et la halte de l'AOMC à la hauteur du bâtiment bordant la chaussée.

En ce qui concerne la vitesse, il n'y a effectivement pas de limitation inférieure à celle régissant cette portion de route principale et une interdiction de circuler pour les poids lourds nécessiterait une légalisation qui aurait très peu de chance d'aboutir auprès du Canton, car aucune raison structurelle ne le justifierait. De plus, cela impliquerait un détour de plusieurs kilomètres par la route cantonale industrielle.

Pour ce qui est des transports publics et de l'augmentation de leur fréquentation, c'est justement pour faire face à ce besoin que les lignes du bus urbain de MobiChablais ont été mises en place. Depuis lors, le centre du village de St-Triphon est desservi ainsi que le site d'escalade.

Pour répondre ensuite précisément aux questions de votre interpellation :

- *« Est-il vrai que le projet de déplacement de la gare de St-Triphon-Village au Lombard n'est plus d'actualité ? »*

La Municipalité ne peut pour l'instant l'affirmer. Ce déplacement étant subordonné à la légalisation du PPA En Lombard, chose qui, en raison de la mise en application de la LAT, n'est pas encore réglée.

- *« La Municipalité est-elle consciente que ce tronçon, le long de la route de la Condémine, est dangereux pour les piétons ? »*

Le cheminement des piétons peut susciter un sentiment anxiogène mais il bénéficie d'une excellente visibilité. Il n'apparaît pas plus dangereux que bon nombre d'autres tronçons hors localité.

- « Dans ce contexte, des études de sécurisation du tronçon « fin de localité de St-Triphon Village - gare AOMC » ont-elles déjà été effectuées ? »

Oui, des études préliminaires ont été menées à plusieurs reprises durant ces dernières années. Cependant, dès la limite du domaine public, c'est-à-dire à moins de 50 cm du bord de l'enrobé, les terrains sont recensés en surface d'assolement (SDA). Chaque mètre carré devrait donc être intégralement compensé par l'équivalent en zone à bâtir et comporter les qualités pédologiques de SDA. La mission se révèle donc pratiquement impossible.

- « Quelle est la position de la Municipalité (ou du Canton) sur cette problématique ? »

La Municipalité partage la prise de position cantonale qui indique que : « Le gabarit actuel ne permet pas d'inclure un cheminement piéton. Tout marquage pour du piéton sur la voie de circulation serait refusé. Un nouveau cheminement piéton obligerait donc à élargir le gabarit de la route ou à le placer à côté, comme itinéraire alternatif. Cela impliquerait obligatoirement l'impact sur les zones agricoles et les surfaces d'assolement (SDA). La procédure serait longue et pénible sans pour autant obtenir la garantie d'aboutir positivement. L'intégration des trottinettes devrait également être étudiée si un cheminement piétonnier devait être tout de même envisagé.

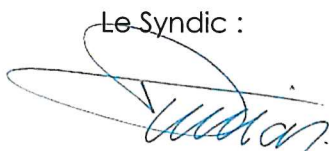
La ligne de bus MobiChablais n° 115 est présente sur ce tronçon. Cette dernière doit donc être privilégiée par les personnes désirant se rendre à la Gare AOMC « St-Triphon-Village ». Cela même si, aujourd'hui, la tendance serait aussi de promouvoir la mobilité active (à pied ou à vélo). Un projet de déplacement de cette gare est encore à confirmer par les TPC. Nous avons essayé de savoir où ils en étaient de cette réflexion mais nous n'avons pas pu obtenir d'information précise. Concernant les poids lourds, cette route est nécessaire pour les camions devant se rendre à l'entreprise Fontenaille, au dépôt des anciennes Carrières de St-Triphon, à la centrale Camandona et aux Carrières du Lessus qui accueillent également une ZI. C'est le seul accès restant depuis Ollon et Aigle. S'il y a bien un accès depuis la RC 790 (Duzillet) il induit un détour de 7 km aux camions en provenance d'Aigle. »

Dès lors, l'Exécutif considère avoir répondu à l'interpellation citée en exergue et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet